

Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité

Comité de pilotage

Hôtel du Département, 15 juin 2021

Ordre du jour

Ouverture et mot de bienvenue

Tour de table des participant-e-s

I – Bilan 2020 du SDPEP et revue du plan d’actions

1. Actions menées en 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire
2. Priorités pour la rentrée 2021-2022

Echanges avec les participant-e-s

II – Evolution vers le Comité et le Schéma départemental des services aux familles – impacts et pistes de travail

Echanges avec les participant-e-s

Clôture et relevé de décisions

Ouverture du comité de pilotage

Par Mme Anne-Claire Mialot

Préfète déléguée à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis

M. Philippe Scarfogliero,

**Président du Conseil d'administration de la Caisse des allocations
familiales de la Seine-Saint-Denis**

Et Mme Flora Flamarion,

**Adjointe au DGA du Pôle Solidarité au
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Tour de table des participant.e.s

I – Bilan 2020-2021 du SDPEP et revue du plan d'actions

Par **M. Pierre Stecker**, Directeur de l'Enfance et de la Famille du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
et par **M. Romain Gardelle**, sous-directeur en charge du développement territorial de la Caf de Seine-Saint-Denis

1. Zoom sur des actions menées en 2020-2021 dans le contexte de crise sanitaire

1.1. Accompagnement financier par la Caf des EAJE, des MAM et des RAM

	Fonds nationaux – droit commun		Aides exceptionnelles Covid	
	PSU/PSO	Bonus	Fonds nationaux	Fonds locaux
EAJE	PSU	Handicap Mixité Territoire	X	X
Micro crèches	(PSU) Hors MC PAJE	Handicap Mixité Territoire (Hors MC PAJE)	X	X
RAM	PSO	Missions complémentaires		X
MAM			X	X

1.2. Enquêtes électroniques coordonnées par le PIPEP (relayées sur le terrain par les centres PMI et les RAM) sur la situation des assistant.es maternel.les pendant le 1^{er} et le 3^{ème} confinement

Contexte :

- Les périodes de confinement ont impacté la situation professionnelle des assistant.es maternel.les (AM)
- Une volonté de la PMI de maintenir un lien privilégié avec les AM
- Une nécessité de préparer les phases de déconfinement

Mise en œuvre :

- Deux passations de questionnaires : du 27 avril au 12 mai 2020 et du 13 au 19 avril 2021
- Une diffusion directe auprès de plus de 3000 assistant.es maternel.les
- Un relais du questionnaire par les AGMA et les RAM

Résultats

- **1^{er} confinement : 1 760 répondant.es**
- **3^{ème} confinement : 1 123 répondant.es**

Les résultats des 2 enquêtes sont disponibles dans le dossier participant.es

1.3. Dispositif d'accueil d'urgence pour les familles en insertion

→ Trois ans d'expérimentation de FMUP

Le dispositif d'accès à un mode d'accueil par les familles en insertion « Fais-moi une place » (FMUP), arrive en fin d'expérimentation.

- Une année de démarrage en 2018, dont mise en place des réseaux de prescripteurs et d'offreurs de modes d'accueil (EAJE mais surtout AM).
- Une année 2019 de montée en puissance, structuration de l'activité d'accompagnement, des outils et des aides.
- Une année 2020 et le début de l'année 2021 très impactées par le Covid. Deux réunions de capitalisation d'expérience : une avec les conseillers d'insertion, l'autre avec Ram et travailleurs sociaux. Deux études effectuées ou en cours.

Entre mai 2018 et le 31/12/2020 : 647 demandes reçues, 545 instruites, 479 se sont vues proposer une solution, 66 n'ont pas trouvé de réponse, 284 ont été concrétisées.

→ Modélisation du dispositif avec l'accompagnement d'Instersticiel-Generacio

La mission d'aide à la décision a débuté en décembre 2020, le comité de pilotage se tient le 2/07/2021 : modélisation du dispositif, hypothèses d'élargissement, modalités de passation. [*Intégration dans candidature AMI, en attente*].

1.4. Lancement d'une action de la Direction de l'enfance et de la famille, accompagnée par la Mission Innovation Territoriale du Conseil départemental concernant la Parentalité

Contexte

- Une lettre de mission confiant à Daphné Bogo, directrice adjointe de l'Enfance et de la Famille, la conduite d'un diagnostic sur les interventions existantes visant l'accompagnement à la parentalité conduites par l'ensemble des directions du Département et les partenaires, notamment la CAF, l'Etat (DRIEETS et Education nationale) et les Villes
- Une contractualisation d'accompagnement avec la Mission Innovation Territoriale

Mise en œuvre

- Une présentation de la démarche à l'ensemble des directions concernées et un 1^{er} atelier permettant la rencontre et le partage d'idées sur le soutien à la parentalité et les enjeux et objectifs d'une politique départementale
- Une série d'ateliers à venir d'ici fin 2021 en interne au Conseil départemental
- Une phase de croisement avec la CAF puis plus largement avec les partenaires à partir de 2022

2. Priorités pour 2021 - 2022

2.1. Mise en place du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) et désignation de ses membres ; passage au Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

La Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) contient un volet dédié à la réforme des services aux familles et notamment à l'accueil du jeune enfant et dans une moindre mesure, au soutien à la parentalité (articles 99 et 100).

A ce jour, nous disposons de **l'Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.**

Elle sera suivie par une série de décrets, arrêtés, circulaires, chartes et référentiels.

Elle appelle à une nouvelle gouvernance, le Comité Départemental des Services aux Familles, ainsi qu'à la validation du schéma départemental existant ou à sa transformation.

Les grands traits de cette réforme sont traités en partie II.

2.2. Réalisation de 4 formations « Ambition Enfance-Egalité » dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dès le plus jeune âge : Département – CAF

Rencontres de formation continue des professionnel.les de l'accueil collectif : accueil occasionnel, accueil en temps diversifié	Professionnel.les des EAJE (publics et privés, dont labellisés AVIP) : EJE, AP, référents familles AVIP	Accueil occasionnel
Formation – action numérique pour assistant.es maternel.les (et les acteurs les accompagnant)	Assistant.es maternel.les, RAM/RPE, Agma, médiateurs du numérique	Numérique
Formation – action thématique vers des coopérations territoriales EAJE-MAM	Professionnel.les des EAJE : EJE, AP ; assistant.es maternel.les en MAM	Langage Arts et culture L'alimentation Egalité - diversité
Journée Enfance – Egalité Matinée en plénière et après-midi en ateliers thématiques	Large gamme de professionnel.les de la petite enfance et des cités éducatives.	Langage Arts et culture Egalité - diversité Accueil des parents

2.3. Action copilotée avec la Région Île-de-France sur la Valorisation des métiers de la petite enfance auprès des professionnel.les de l'orientation

- Constitution d'un groupe projet : Pôle innovation petite enfance et parentalité, Région Île-de-France, Pôle Emploi, Cité des Métiers, CERPE
- Objectifs de la rencontre envisagée :
 - Présenter les formations et métiers de la petite enfance aux professionnel.les de l'orientation
 - Partager un diagnostic territorial
 - Poser des jalons pour un futur réseau de professionnel.les
- Page ressources → <https://ressources.seinesaintdenis.fr/Les-metiers-de-la-petite-enfance>
- Diffusion auprès de 180 contacts qualifiés (maisons de l'emploi, Pôle Emploi, Ecoles de la deuxième chance, missions locales...)

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Semaine de valorisation des formations et des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social de la Région Île-de-France. Les échanges reprendront à la rentrée, en fonction des orientations que la région adoptera lors de la prochaine mandature. En cas d'incertitude du fait de la crise sanitaire, des modalités en distanciel seront envisagées.

Information communiquée par la Région Île-de-France :

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2016-2022 est actuellement en période de bilan :

- En interne (en cours) ;
- En externe : dernier trimestre 2021 consistant à recueillir les critiques, souhaits, priorités, contributions, des principaux partenaires de la Région, dont les Départements.

Un nouveau SRFSS devrait être adopté dans le courant de l'été 2022.

Les besoins de recrutement des employeurs resteront, sans doute, une des priorités de la stratégie régionale, au regard notamment des compétences de la Région dans le domaine : maîtrise de la carte des formations, financement des formations initiales et des demandeurs d'emploi.

Le Département proposera sa contribution et s'associera aux temps collectifs ou d'enquête que la Région déploiera dans le cadre des actions de bilan et renouvellement du Schéma.

2.4. Définition et préfiguration d'un Pôle ressources sur le handicap en direction des familles, en lien avec les projets des territoires

- Les axes d'intervention identifiés :
 - Faciliter l'accès à l'information pour les familles ;
 - Accompagner les parents à constituer les dossiers MDPH ;
 - Proposer des zones de répit pour les familles ;
 - Soutenir les équipes qui s'engagent à accueillir des enfants en situation de handicap ;
 - Mobiliser l'expertise, notamment des EAJE ;
 - Promouvoir des solutions hybrides entre crèches spécialisées et assistant.es maternel.les

Travaux déjà engagés :

- Temps d'échanges Département – CAF
- Temps d'échanges avec l'Instance de Médiation et de Recours (IMR), CD93.
- 3 rendez-vous avec des missions Handicap (Aulnay-sous-Bois, Livry-Gargan et Villepinte)
- Etude de l'ODDS en cours de finalisation, portant globalement sur le Handicap.

Echanges avec les participantes et participants

II – Evolution vers le Comité et le Schéma départemental des Services aux Familles

**M. Pierre Stecker, Directeur de l'Enfance et de la Famille du Conseil
départemental de Seine-Saint-Denis**

**M. Romain Gardelle, sous-directeur en charge du développement
territorial de la Caf**

Représentant de l'Etat

1. Les « Services aux familles » **source : Ordonnance du 19 mai 2021**

Les modes d'accueil du jeune enfant

« L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence. »

L'accueil du jeune enfant est assuré par les assistants maternels, les EAJE, les salariés qui assurent la garde des enfants au domicile des parents.

→ Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté

Les services de soutien à la parentalité

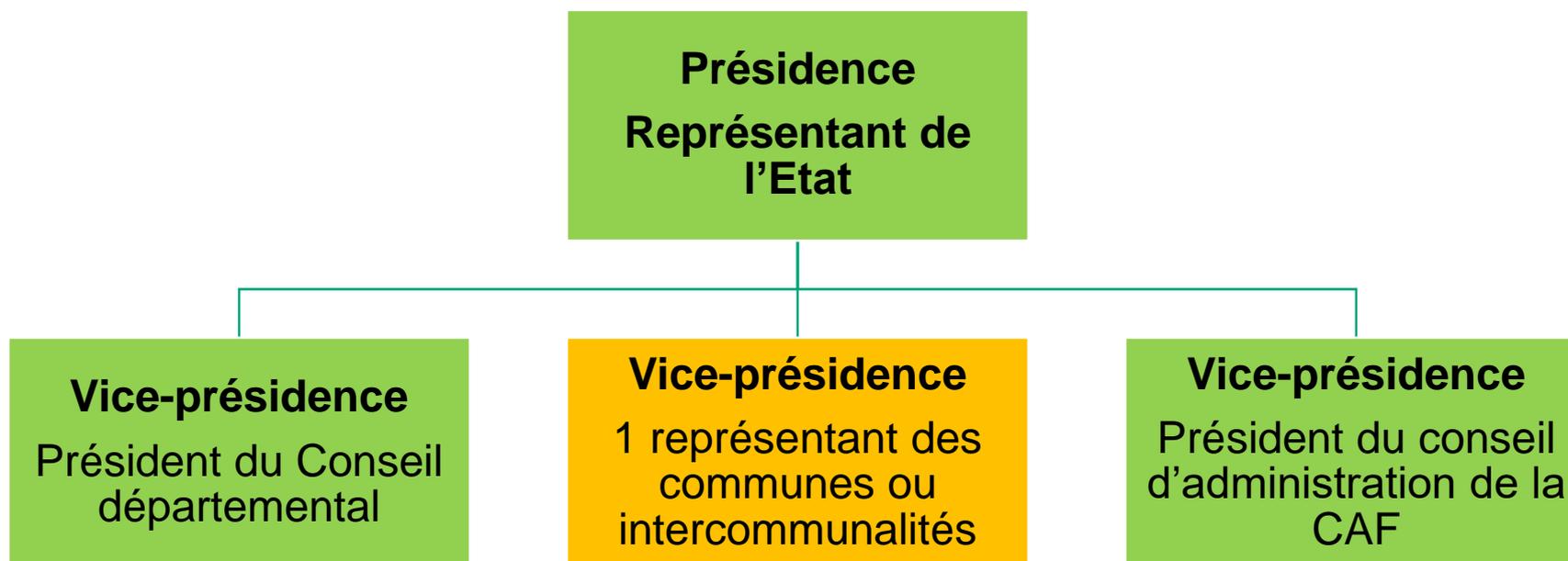
« Toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle premier d'éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseil et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. »

→ Charte nationale du soutien à la parentalité, prise par arrêté

2. L'évolution de la gouvernance : Comité départemental des services aux familles (CDSF)

« Instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles »

« il établit un schéma départemental des services aux familles pluriannuel ».



CDSF : composition cible (au regard de l'actuel comité de pilotage du SDPEP)

4 maires ou présidents d'EPT

4 représentant.es des services du Département, dont le médecin chef PMI, dont le directeur MDPH

1 représentant.es des services du Conseil Régional

4 représentant.es des services déconcentrés de l'Etat

4 représentant.es des services de la CAF ou de la MSA

5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non-lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels

5 représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité

Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile

Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les CCI territoriales, la CMA de région, la chambre régionale de l'ESS et la chambre d'agriculture

Un représentant des employeurs publics du département

Le président de l'UDAF ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants

Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle

3. Des missions du CDSF précisées :

Source « avant-projet de décret », à vérifier lors de la parution

<p>Développement et maintien des services aux familles, avec des exigences de qualité et adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux familles les plus isolées socialement et géographiquement, confrontées à la pauvreté et précarité - Aux parents ou aux enfants en situation de handicap - Aux enfants de parents en recherche d'emploi ou en reprise d'activité ou travaillant en horaires décalés. 	<p>L'information et l'orientation des familles sur l'ensemble des services aux familles mis en place pour les aider à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.</p>	<p>Le recensement des besoins prospectifs en matière de formation des professionnels des modes d'accueil et du soutien à la parentalité ; la coordination des actions de formation initiale et continue.</p>	<p>La mobilisation des employeurs publics et privés en matière d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité pour favoriser la conciliation vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.</p>
<p>L'organisation de l'information sur le métier d'assistant maternel et la définition des modalités d'accompagnement de ces professionnels et d'information sur leurs droits et obligations.</p>	<p>La connaissance réciproque, l'articulation et la mise en réseau des différents dispositifs</p>	<p>La collecte et le partage des schémas communaux et intercommunaux</p>	<p>Le suivi des actions menées pour favoriser l'accès des personnes en insertion à des solutions d'accueil</p>

4. Quelques exemples d'impacts généraux et spécifiques

Nouveaux acteurs (ex. villes et intercommunalités),
nouvelles compétences (ex. autour de l'insertion, le handicap, la formation professionnelle)

et Temps d'appropriation

Déclinaisons au niveau du SDSF

Positionnement du bloc communal par rapport à de nouvelles fonctions (ex. RAM et garde à domicile ; les Ram et la PMI dans l'information des assistant.es maternel.les...)

Assouplissements de la loi et impact sur les acteurs, les métiers et les institutions

- Les assistant.es maternel.les (augmentation de l'agrément, déclaration des disponibilités sur monenfant.fr)
- Les MAM (augmentation capacité)
- Les EAJE (référentiel bâtimementaire opposable)

Echanges avec les participantes et participants



Clôture du comité de pilotage

Merci pour votre participation !